

Au sujet de
la SAPMNouvelles et
documents

Assurance

Immatriculation

Assurance

Risques spéciaux

Indemnisations

Fraude à
l'assurance et
Vois de véhicules

Sécurité routière

Programme
d'éducation
routièreDans la
collectivitéKiosque à
dépliantsFormulaires
utiles© 2004
L'assurance
publique au
Manitoba

INDEMNISATION

[Comment soumettre une demande](#)[Franchises](#)[Qui est responsable?](#)[Appels](#)[Pertes totales](#)[FAQ](#)

[Demandes d'indemnisation pour blessures > Frais médicaux et personnels](#)

Traitement du coup de fouet cervical

La bonne nouvelle au sujet du coup de fouet cervical, c'est que vous retrouvez éventuellement votre forme physique. En effet, près de 75 % des gens qui souffrent de cette affliction n'ont plus de douleur au cou un an plus tard.

Les autres (25 %) continuent de souffrir de douleur au cou et la quantité ou le genre de traitements ne semblent pas modifier la situation. Heureusement, la plupart de ces gens peuvent reprendre leurs activités normales à la maison et au travail, malgré la permanence d'une certaine douleur. Vous pouvez choisir une variété de traitements pour le coup de fouet cervical, y compris des traitements de thérapie sportive, [chiropratiques](#), médicaux et de [physiothérapie](#). Le RPPP couvre ces traitements s'il est possible de mesurer leur efficacité pour l'amélioration de votre état.

Tout traitement devrait améliorer l'amplitude du mouvement et votre capacité de fonctionner normalement. Vous devriez observer une amélioration après une période de traitement relativement courte. Les traitements les plus efficaces favorisent la mobilité et le retour aux activités normales.

Si, après une courte période de traitement, vous [n'observez aucune amélioration](#), le traitement est probablement inefficace pour votre état. À cette étape, vous devriez discuter d'autres options de traitement avec votre professionnel de la santé. En fait, un traitement à long terme inefficace du coup de fouet cervical peut empirer votre état. Aucun traitement n'est entièrement sans risque.

Pour résumer, le RPPP rembourse les traitements pour le coup de fouet cervical tant qu'ils améliorent sensiblement votre état. Si un traitement est efficace, votre état devrait s'améliorer rapidement. Le RPPP ne continuera pas de rembourser les traitements qui n'améliorent pas votre amplitude du mouvement et ne vous aident pas à reprendre vos activités normales.

Traitements chiropratiques

Les lignes directrices de la pratique clinique de la chiropraxie au Canada, publiées en 1994, recommandent que les chiropraticiens découragent la dépendance à l'égard du traitement. Elles soulignent aussi que la plupart des patients devraient bénéficier au maximum de leurs traitements en moins de 16 semaines.

Traitements de physiothérapie

L'organisme Private Practice Physiotherapists of Manitoba (PPPM) a collaboré avec la Société d'assurance publique à l'élaboration de normes d'excellence professionnelle qui suggèrent que la plupart des cas de coup de fouet cervical peuvent être traités en un maximum de 18 traitements de physiothérapie.

Si vous n'observez aucune amélioration

Si votre état ne s'améliore pas, votre professionnel de la santé devrait songer à vous aiguiller vers un autre genre de traitement ou cesser de vous prodiguer des soins.

Votre gestionnaire de cas peut aussi vous aider à répondre à vos questions au sujet de vos traitements.

Le traitement est-il utile?

Voici certaines questions que vous pouvez vous poser au sujet du traitement que vous recevez. Les réponses vous aideront à évaluer si le moment est venu de discuter de votre traitement avec votre professionnel de la santé ou de demander conseil à un autre professionnel de la santé.

- Est-ce que je me sens mieux qu'il y a un mois?
- Est-ce que je connais le plan de traitement adopté par mon professionnel de la santé?
- Est-ce que mon professionnel de la santé a discuté des objectifs du traitement avec moi?
- Est-ce que le traitement semble efficace? Est-il nécessaire?
- Est-ce qu'on a revu mon plan de traitement au cours des deux derniers mois?
- Est-ce que mon plan de traitement a été modifié pour tenir compte des progrès accomplis?
- Comment saurai-je que le traitement est terminé?
- Est-ce que je prends encore des médicaments que je n'ai commencés à prendre qu'après l'accident?
- Qu'est-ce qui fera que je me sentirai mieux?

**DOMMAGES MATÉRIELS
POUR BLESSURES (RPPP)**
Frais médicaux et personnels
 Traitements médicaux
 Demander le remboursement
 Traitement du coup de fouet cervical
 Appareils médicaux
 Services d'ambulance
 Frais de déplacement aller et retour
 Questions et réponses
Remplacement de revenu
Dépenses engagées pour prodiguer des soins
Frais de soins personnels
Incapacité
Réadaptation
Prestations de décès
Appels
Définitions
Indemnités du RPPP
DÉLIT DE FUITE
HORS PROVINCE
BRIS DE GLACES
VÉHICULES COMMERCIAUX